

**C/R Comité de suivi SMVM -
Le 26 juin 2010 - Lycée de la mer – Gujan Mestras**

Réunion du matin (Jean Claude Dupoy et Louis Pourrain)

Introduction de la matinée effectuée par le sous préfet et le directeur des affaires maritimes.

1 - Première partie :

Présentation de l'étude de fréquentation nautique du bassin(GEOMER)

- 1) Rappel des objectifs de l'étude et calendrier des travaux
- 2) Avancement des traitements
- 3) la plaisance en chiffres
- 4) Les plaisanciers du bassin
- 5) La pêche plaisance
- 6) Les deux poles ARGUIN et Les Cabanes Tchanquées .

- Dans le cadre de la méthodologie retenue, présentation des résultats provisoires pour synthèse et fourniture des résultats finaux pour l'automne 2010.
- Séance de questions : de différents acteurs recherchant un pouvoir de blocage ou soucieux de l'absence de conséquence pour les situations acquises.

Le sous-préfet annonce la tendance à la réduction du nombre de mouillages.
62 jours de mission effectués,

Concernant le SMVM, il n'y a pas eu de suivi effectué depuis 2006.

2- deuxième partie en groupes de travail

QUALITE DU MILIEU ET LES BESOINS DE L'OSTREICULTURE ET PECHE (Jean Claude Dupoy)

IFREMERconstate:

la qualité microbiologique de l'eau s'améliore
les hydrocarbures sont en fortes présences
les pesticides sont suivis avec inquiétudes (pb grave). Le réseau pilote est le SIBA
Régression importante des herbiers -70%
Planton insuffisant pour l'huître.
Le SMVM est établi pour une durée de 10 ans 2004-2014
La loi littorale s'impose au SMVM
Le SMVM s'impose au SCOT et le SCOT s'impose aux PLU des communes.

Séance de questions : de différents acteurs recherchant un pouvoir de blocage ou soucieux de l'absence de conséquence pour les situations acquises.

Le sous-préfet annonce la tendance à la réduction du nombre de mouillages.

Le SMVM fixe les autorisations de mouillage , 6500 actuellement, avec une volonté de les réduire vers-100 par an pour le Cap-Ferret

A noter l'absence quasi totale des élus locaux ainsi que celle des instances professionnelles des ostréiculteurs et des pêcheurs. (quelques ostréiculteurs présents toutefois)

Groupe de travail « Gestion hydraulique et sédimentation du bassin d'Arcachon » (Louis Pourrain)

- Présentation des travaux réalisés par le SIBA, l'animatrice a assuré un contrôle de la réunion tout en maintenant une relation de domination.

Travaux : rajeunissement des chenaux, zones de dragage, zones d'engraissement...

Conclusion : tenue des travaux correcte par rapport aux objectifs du contrat de plan.

- Discussion

Le schorre, l'utilisation des sédiments, nettoyage des parcs, rochers d'huîtres, volume estimé à 10 millions de mètres cubes, îlots artificiels comme dans la Bidassoa, entretien des chenaux par le brassage régulier des hélices des professionnels du bassin en régression ; les sorties occasionnelles des plaisanciers ne suppléent pas la réduction des sorties des professionnels....

- Synthèse

1. Bassin versant à prendre en compte
2. Traitement à terre des vases portuaires
3. Préserver les schorres
4. Création d'îlots artificiels ?
5. Nettoyage des anciens parcs et des rochers d'huîtres sauvages

3 - Séance de l'après midi (Gérard Ruiz)

Elle s'est déroulée en présence du préfet de la région Aquitaine , mais en l'absence des représentants des ostréiculteurs et pêcheurs ainsi que des élus , à l'exception de la ville de La Teste représentée par le directeur de cabinet du maire et de l'adjoint à la sécurité.

La première partie de la séance de l'après midi a consisté dans le rendu des travaux des groupes de la matinée.

A l'issue de ces restitutions dont on peut espérer qu'elles seront reprises dans le compte rendu officiel du comité de suivi, un débat s'est engagé avec les personnes présentes autour principalement de:

- la réglementation en matière de navigation, la pêche amateur et le problème des mouillages et le souhait qu'une information systématique soit faite à l'intention des usagers;
- la qualité de l'eau abordée dans le groupe sur la gestion hydraulique et sédimentaire du bassin en particulier sur l'aspect bassin versant et les pesticides , herbicides et autres pollutions; la question des stocks d'huîtres sauvages et leur éradication a également été abordée.

La table ronde qui a suivi a permis aux représentants des divers organismes et institutions publiques de présenter les orientations qui sont de leur compétence et d'examiner leur indispensable articulation :

- Le conservatoire du littoral a rappelé qu'il est dans un processus de gestion partenarial au sein de comités de gestion sur les sites du bassin où il est présent: Prés salés d'Arès et de La Teste, l'île aux oiseaux....;
- Le Conseil Général mène une politique portuaire durable sur les ports qu'il a en gestion ou concédés ;
- La mission du parc naturel marin (PNM) souligne que le travail venant de démarrer, il est difficile de définir des objectifs qui seront arrêtés par la suite lors de la constitution du PNM. Elle sera surtout attentive à assurer l'articulation avec les autres documents de planification. En particulier pour les sujets communs au parc marin et au SMVM.
- L'agence de l'eau a souligné les dispositifs existants pour assurer la gouvernance locale de l'eau à travers les contrats de baies et les SAGE.
Concernant le bassin d'Arcachon la question prioritaire est la mise en place d'un inter SAGE puisque le Bassin est concerné par quatre SAGE: Les lacs médocains, la Leyre, les étangs de Born et de Buch, les nappes profondes.

L'objectif poursuivi est bien sur l'amélioration de la qualité des eaux autour de la gestion des rejets, les débits à l'exutoire (warf) , les économies d'eau.

Un échange s'engage ensuite entre les participants à la table ronde et la salle sur:

- la qualité des eaux ,
- les déplacements et transports par voie maritime intra bassin, pour regretter que cela ait été absent des orientations présentées,
- l'articulation avec le PNM.

Le préfet de région a répondu de façon claire et très engagée sur la mise en place du parc marin en soulignant que c'est une opportunité pour les élus de participer à une compétence qu'ils n'ont pas.

Il rappelle ensuite la hiérarchie et l'imbrication des documents SMVM, SCOT, PNM.

Il tient à souligner qu'il sera vigilant à ce que le SCOT prenne en compte les recommandations de l'Etat et engage toutes les parties prenantes à la concertation à participer à l'enquête publique car il sera très attentif aux indications qu'elle donnera, pour valider le SCOT.

Il indique que pour ce qui est du littoral , une réflexion est en cours pour la création d'un Etablissement Public Foncier d'Etat et qu'il prépare une DNAT (directive nationale d'aménagement du territoire), document de planification territoriale à l'échelle du littoral.

Il faut souligner qu'une telle décision n'est pas sans conséquence pour les élus, puisque cette DNAT est contraignante pour l'élaboration des documents locaux et peut se substituer au SCOT sur le Bassin, si les élus tardent trop à finaliser ce dernier.

Dans sa conclusion , le préfet rappelle qu'il s'agissait de faire avec le comité de suivi, le bilan de 5 ans de SMVM.

Mais que l'important reste les attentes et projets à venir dans le SMVM.

Ceux –ci concernent :

- les projets portuaires dont il précise qu'ils devront respecter la réglementation.
- Il s'agit principalement de l'extension du port du Bétéy à Andernos, de la gestion des mouillages par les communes et les réductions à mener à Lège Cap Ferret, Arcachon et La Teste en parallèle avec la création de ports à sec, des dragages et la remise en cause de

certaines projets prévus au SMVM à la suite de l'interdiction d'immerger les sédiments en mer

- la protection des espaces naturels et leur transmission au Conservatoire du littoral , en particulier le banc d'Arguin. Par ailleurs la convention sur les prés salés de La Teste sera revisitée après remise des études environnementales menées actuellement par le gestionnaire.
- La qualité des eaux : c'est un objectif prioritaire avec l'inter SAGE. Le préfet relancera la démarche par une réunion de la commission sur la qualité des eaux en septembre.
- L'avenir du SMVM et son articulation avec les autres documents: la question essentielle est celle de la gouvernance et de la mise en synergie des outils d'aménagement.

Il veillera à ce que soit menée une coordination

- Terre avec les inter SAGE
- Mer avec le PNM
- Littoral avec le SCOT

Il termine en rappelant que le SMVM a valeur de Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) et s'impose donc aux documents d'aménagement locaux .

Il rappelle sa volonté de veiller à ce que le SCOT soit en conformité avec les autres outils d'aménagement et conclut la réunion indiquant que Le Parc Naturel Marin constitue l'enjeu majeur , le SMVM et le SCOT étant complémentaire de celui-ci.

Fait le 27 /06/2010 par J.C Dupoy
L. Pourrain
G. Ruiz